

Conseil provincial du Hainaut du 27 octobre 2020 COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Hainaut plus impliqué que jamais dans la gestion de la crise sanitaire

La crise du Covid 19 était au cœur des débats du Conseil provincial ce 27 octobre 2020. Le volontariat des étudiants dans les institutions de soins, la distribution de respirateurs dans les hôpitaux sont autant d'actes concrets posés en réponse au message d'inquiétude livré par le Gouverneur Tommy Leclercq. Cette séance a également été marquée par l'apport de près de 15 millions en faveur des zones de secours. Un premier pas important... mais non sans risque pour les finances de l'Institution

Institutions de soins : appel aux volontaires dans l'enseignement provincial

Suite à la recrudescence de la crise sanitaire et à la saturation dans les hôpitaux, le Gouvernement wallon a lancé un appel aux étudiant.e.s, infirmier.e.s afin de renforcer les équipes paramédicales. Message reçu en Province de Hainaut.

Répondant à une question de la Conseillère provinciale Dorothée De Rodder alarmée par la pénurie de personnel, Eric Massin, Député en charge de l'Enseignement supérieur, a confirmé l'accord du Collège provincial pour que, tant les élèves et étudiant.e.s des classes terminales du brevet infirmier et du bachelier, que des enseignants provinciaux puissent se porter volontaires pour renforcer les équipes de soins, en ce compris les unités « covid ».

« Un courrier d'appel à volontaires a été lancé auprès de l'ensemble des étudiant.e.s des départements Social et des Sciences de la Motricité de notre Haute Ecole Hainaut-Condorcet, a annoncé le Député provincial. Le volontariat peut être valorisé comme heure de stage pour autant que l'encadrement pédagogique des jeunes soit adéquat ».

Le Collège provincial rappelle toutefois que ses stagiaires doivent bénéficier des mêmes garanties de protection que le personnel des structures d'accueil. « Cela concerne les tenues de travail, leur entretien, les tests, mais également la couverture en matière d'assurance complémentaire », a précisé Eric Massin. Une task force au sein de la Haute école Hainaut Condorcet a été réactivée pour coordonner l'ensemble des réponses apportées aux appels des institutions de soins.

Les maisons de repos : au cœur des préoccupations du Gouverneur

Cette initiative d'appel au volontariat est, pour la Province de Hainaut, une manière concrète de répondre au constat dressé par le Gouverneur du Hainaut, Tommy Leclercq. Dressant un état de la situation sanitaire devant le Conseil provincial, celuici a exprimé ses grandes préoccupations par rapport à la croissance exponentielle de cas de covid 19 dans les maisons de repos. A l'heure qu'il est 66 d'entre elles sont considérées comme des clusters dans notre Province, c'est-à-dire qu'elles connaissent plus de dix cas positifs.

Le Centre de crise du Gouverneur suit cette situation au jour le jour (voir le reportage du service de communication sur...). Un comité opérationnel analyse les besoins des maisons de repos et une cellule de veille sanitaire passe au crible les données notamment transmises par l'Observatoire de la santé du Hainaut. Tommy Leclercq a également souligné l'initiative de formation du personnel des maisons de repos prises par l'Institut provincial de formation.

Les respirateurs de la Province de Hainaut dans les hôpitaux

Au plus fort de la crise sanitaire au printemps dernier, la Province de Hainaut avait fait le choix d'acquérir du matériel médical qu'elle destinait aux hôpitaux hainuyers comme desrespirateurs, pousses-seringues, appareils de monitoring de saturation d'oxygène... Ce matériel indispensable n'est malheureusement pas arrivé suffisamment rapidement pour faire face aux besoins de la première vague. Aujourd'hui, sur les 30 respirateurs, 100 pousse-seringues et 150 moniteurs SpO2 commandés et reçus par les services provinciaux, 20 respirateurs, 50 pousse-seringues et 60 moniteurs ont été distribués aux infrastructures hospitalières du Hainaut à Mons, dans le Borinage, le Centre et Charleroi.

Interrogé par le Conseiller provincial Jérémy Bricq, le député provincial Pascal Lafosse a souligné que la Province conservait une réserve stratégique d'urgence decinq respirateurs, de 30 pousse-seringues et de 50 moniteurs pour faire face aux demandes éventuelles. Nous conservons cinq respirateurs pour répondre aux besoins des hôpitaux de Wallonie picarde. »

Près de 15 millions déjà dégagés en faveur des zones de secours

Le Conseil provincial a voté la modification budgétaire n°3 de cet exercice 2020. Une étape importante au regard du dossier de financement des zones de secours, largement débattu au sein de l'assemblée. Fait inédit : c'est quasiment en urgence que les Provinces ont dû inscrire dans leurs chiffres de 2020 un montant représentant 20% de la dotation communales aux zones. 14,870 millions sontlibérés pour contribuer à la sécurité du citoyen hainuyer.

Pour y parvenir, la direction financière de la Province de Hainaut a réalisé un contrôle budgétaire sévère des recettes et dépenses. Des économies nouvelles de l'ordre de 4 millions ont été réalisées. Pour faire face à la prise en charge des guarante autres

pourcents liés aux zones de secours, des choix plus fondamentaux devront être posés.

« Nous devrons étudier de près les services rendus aux citoyens et aux communes afin pour réaborder avec ces acteurs de terrain, la supracommunalité, les subsides et le caractère payant de certains services, a annoncé le Conseiller provincial Jean-Jacques Guillaume, président de la commission des finances, au nom de Serge Hustache, empêché. Sans un effort collectif, sans l'intensification du moratoire sur le personnel, la définition de balises budgétaires strictes, la tenue d'un tableau de bord permanent des finances, la Province de Hainaut est bien consciente qu'elle ne pourra pas s'en sortir ». D'où l'intention annoncée d'une année de large réflexion réunissant les élus et l'ensemble des services provinciaux.

Radicalisme: l'enseignement provincial mise sur la prévention

L'assassinat de Samuel Paty en raison du combat qu'il portait depuis de longues années a largement ému et meurtri, bien au-delà des frontières de l'hexagone. La conseillère provinciale AyseAktas a, d'ailleurs, interrogé le Député en charge de l'enseignement pour savoir s'il existait des outils de prévention contre le radicalisme au sein des établissements scolaires provinciaux.

Le Député provincial, Pascal Lafosse, a insisté avec force sur la défense de nos valeurs de tolérance, de démocratie et de solidarité. Il a cependant souligné qu'il n'existait pas d'outil pour identifier les individus radicalisés au sein des institutions scolaires de la Province. « Ce n'est pas le rôle de l'école de procéder à cette identification. »

Il a rappelé que le Collège provincial est très attentif à la question de la radicalisation et du radicalisme et mise essentiellement sur la prévention. Cette prévention passe par un dialogue constant avec les élèves. Si tous les enseignants sont concernés, c'est à travers des cours philosophiques que les messages les plus clairs doivent être portés grâce à des dossiers pédagogiques; des formations aux membres du personnel pour d'aider les enseignants à adapter leur comportement et à prendre les bonnes mesures en cas de suspicion de radicalisation ; des pièces de théâtre ou des films suivis de débats en classe ; des cours et des projets liés à l'éducation aux médias et au développement de l'esprit critique sont organisés.

Sanitaires scolaires : des investissements en cours

La Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un «appel à projet rénovation des sanitaires scolaires » qui a eu un gros succès : quelque 800 demandes ont été introduites, 240 ont été acceptées dont 105 rien que sur le territoire du Hainaut.

La conseillère provinciale Ayse Aktas a souhaité savoir combien la Province de Hainaut en tant que pouvoir organisateur avait introduit de demandes, et si des chantiers de rénovation des sanitaires étaient en cours. Hainaut Gestion Patrimoine, service provincial qui a en charge les bâtiments, investit régulièrement pour ce type de rénovation. Ces investissements touchent toutes les structures provinciales, même celles qui ont été reprises récemment comme l'Athénée Jean d'Avesnes et l'Académie Provinciale des Métiers sur Mons. « Des interventions régulières qui vont

des réparations au remplacement de pièces défectueuses ou vandalisées », a expliqué Pascal Lafosse, Député en charge de l'Enseignement provincial. La Province a répondu à l'appel lancé par la Fédération Wallonie Bruxelles, en introduisant 13 projets pour un montant total estimé à 1,7 millions d'euros. Trois ont été retenus à l' Athénée Provincial de La Louvière, Site des Arts et Métiers (81.083€), au Lycée Provincial des Sciences et des Technologies de Soignies (108.431€) et au Centre d'Education et de Formation en Alternance à Farciennes (21.600€). » Les 10 autres dossiers font l'objet des prévisions budgétaires de 2020 - 2021 – 2022, il s'agit de chantiers mobilisant parfois des montants très importants comme à l'IPES de Tournai, site 2 (216.000€), ou à l'Athénée Provincial Jean d'Avesnes à Mons, promotion sociale (218.000€) ou encore, toujours à Mons, à l'Académie provinciale des métiers (216.000€) ou à Charleroi à l'Institut provincial Jean Jaurès (189.000€) et à l'Institut technique de l'UT, bâtiment Ferrer (173.000€).

Le télétravail renforcé

Soulevée par le Conseiller Ecolo, Luc Parmentier, la question du télétravail s'est également invitée au Conseil provincial. Depuis le 19 octobre, à l'issue d'une réunion tenue en urgence, le Collège provincial a renforcé le dispositif en autorisant tous les services provinciaux à étendre, sans limite précise, la fréquence de télétravail en vigueur jusque là (max 2jours /semaine). « Devant la disparité des réalités locales et des métiers exercés par les agents provinciaux, il a été jugé préférable de ne pas imposer un télétravail à 100%, totalement impraticable pour certains métiers, et de laisser l'autonomie à chaque département d'organiser au mieux son fonctionnement, a expliqué Pascal Lafosse. L'objectif de réduire les déplacements et le nombre de travailleurs présents simultanément est rencontré par les dispositions provinciales ».